

Dons patriotiques des sans-culottes du conseil général de la commune de Crémieu pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques des sans-culottes du conseil général de la commune de Crémieu pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 75;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20251_t1_0075_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

34

Les sans-culottes du conseil-général de la commune de Crémieu, réunis à ceux de la société populaire, instruisent la Convention nationale qu'ils viennent d'envoyer au district de la Tour-du-Pin pour leur frères d'armes, 222 chemises, 3 draps de lit, 40 paires de bas, 38 paires de souliers, 37 paires de guêtres, 13 paires de chaussons et une culotte de velours de coton. Ils joignent à leur lettre le récépissé des administrateurs, et finissent par ces mots : Courage, montagnards ! la vertu sourit à vos travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Crémieu, s.d.] (2)

« Et nous aussi, braves Montagnards, nous voulons coopérer aux frais de la guerre, et vous aider à terrasser la horde infâme des brigands de l'Europe; oui, des hommes qui ont combattu avec énergie les amis des Capet, des Lafayette, des Dumourier, la clique infernale de Brissot, et qui ont résisté aux amorces perfides des fédéralistes, ne s'endormiront pas, lorsque le vaisseau de la République est prêt d'arriver au port.

Nous venons d'envoyer au district de la Tour du Pin, pour nos frères d'armes les effets ci-après, savoir, ceux provenant des souscriptions faites à la commune 122 chemises, 5 livres charpie, 3 draps de lit, 14 paires de bas, huit paires de souliers, une paire de guêtres, et ceux provenant de la Société populaire : 100 chemises, 26 paires de bas, 30 paires de souliers, 36 paires de guêtres, 13 paires de chaussons et une culotte velours coton. Courage, Montagnards, point de paix aux tyrans, la vertu sourit à vos travaux. Vive la République ».

SORNIN (*off. mun.*), PLESTE (*maire*), MIRAUD (*off. mun.*), THIBAUD (*notable*), CANDY (*notable*), MILLES PLUMET (*notable*), CONTANNIS (*agent nat.*), GUERRIER (*notable*), GOURET, SORNIN (*notable*), VORGÉAT (*archiviste*), BIQUET (*off. mun.*).

P.S. : Il nous reste encore des fonds que nous convertirons en effets pour nos frères d'armes.

35

Les maires et officiers municipaux de la commune de Charmes-la-Grande, département de la Haute-Marne, invitent les législateurs à rester à leur poste : ils annoncent que tous les citoyens redoublent de zèle pour l'extraction du salpêtre, que les contributions s'acquittent avec exactitude, et que tous les hochets de la ci-devant église ont été déposés au district de Joinville avec 45 chemises, 2 draps, une paire de souliers, 6 livres en assignats, et environ 50

(1) P.V., XXXIV, 38-39. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).
(2) C 297, pl. 1016, p. 18. Les récépissés délivrés pour les dons par le distr. de La Tour du Pin sont joints et sont datés du 1^{er} vent. II.

livres de charpie ou de bandes pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Charmes-la-Grande, 30 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Restez, nous vous en conjurons, restez à votre poste jusqu'au moment où vous aurez appuyé notre liberté sur des fondements inébranlables. Périissent à jamais les tyrans; plutôt une guerre éternelle, qu'une paix honteuse ou une trêve désastreuse. Nous avons besoin de poudre, dit-on, eh bien nos écuries, nos granges, nos maisons même, sont ouvertes aux salpêtriers, qu'ils viennent y établir leurs caveaux; qu'ils en lessivent tout le sol, nous les seconderons s'il le faut et nos bûchers leur appartiendront.

Nous vous annonçons avec plaisir que l'amour du bien public s'accroît sensiblement dans notre commune, les contributions s'acquittent exactement. Un de nos concitoyens acquéreur d'un bien national qu'il n'avoit pas entièrement payé, a porté, il y a quelques jours chez le citoyen, receveur du district une somme de 576 l. en numéraire savoir 13 louis en or et le reste en écus de 6 livres, il eut pu faire ce paiement en assignats mais il a préféré les conserver. Nous ne voyons plus parmi nous, qu'un seul homme non marié en état de porter les armes; tous les autres sont aux frontières. Nos jeunes concitoyennes les remplacent avec joie dans les pénibles travaux de la culture. Nos cloches du poids de 2900 ont été conduites au chef-lieu de notre district, ainsi que 160 marcs de cuivre et 8 d'argent le tout provenant de notre église. Nous y avons aussi déposé une cinquantaine de livres tant de charpie que de bandes pour panser nos frères blessés, 45 chemises, 2 draps, une paire de souliers et 6 livres en assignats; non compris une somme de 105 livres que nous avons réunie, il y a un an, aux offrandes de la Société populaire de Joinville. Une seule chose nous inquiète, ce sont les subsistances. Toujours fidèles aux observateurs des lois nous avons constamment obéi aux réquisitions, mais notre district n'ayant jamais pu se suffire à lui-même sera fort embarrassé, si le Comité de subsistance ne vient incessamment à son secours.

Jusqu'alors nous nous sommes fait le devoir le plus sacré de donner à vos sages décrets leur entière exécution, s'il est possible nous redoublons encore d'effort, telle est la promesse solennelle que vous font les maire et officiers municipaux de la commune de Charmes-la-Grande. »

GRANGE, P. MARTIN (*agent nat.*), N. HENRY, N. PERIN (*maire*).

36

On lit les procès-verbaux des séances des 27 frimaire et 28 ventôse, la rédaction en est adoptés (1).

(1) P.V., XXXIV, 39. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t); Mon., XX, 29 (Châlons); M.U., XXXVIII, 120.

(2) C 297, pl. 1016, p. 19.

(3) P.V., XXXIV, 39. D'après le C. Eg., n^o 562, cette lecture aurait eu lieu au début de la séance.